



Procès-verbal du Conseil Municipal

de RILHAC-LASTOURS

Mercredi 17 Décembre 2025

Début du conseil : 18h35

Nombre de présents en exercice : 8

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Fabienne DACQUET
Messieurs Jacques BARRY, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS, Laurent ROUBINET, Maxence CANION

ABSENTS (donnant procuration) : Aurélie RANOUIL donne pouvoir à Cécile PERAIN ;
Sébastien FISSOT donne pouvoir à Claudine ARNAUD,

Secrétaire de séance : Michel VILLARS

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil du 29 octobre 2025

Le secrétaire de séance lit le compte rendu du Conseil du 29 octobre 2025.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne une information concernant la révision de la Charte du PNR. Cette Charte sera très complète et un nouveau PLUI sera sûrement mis en place par la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus d'ici quelques années, qui devra tenir compte de la nouvelle charte du PNR.

Délibération : Détermination du mode de participation au risque « Santé » et du montant de la participation (après avis du CST)

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 29 octobre, le CST a été saisi le 4 décembre 2025 afin de proposer le mode participation au risque « Santé » et du montant de la participation financière de la commune.

- Il avait été retenu de laisser le choix aux agents de prendre une mutuelle labellisée avec participation financière à hauteur de 20€ brut par mois et par agent.

Le CST a émis un avis favorable à cette proposition et donc la délibération peut être prise.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, la proposition est acceptée

Décision modificative de Budget n°1 : régularisation des écritures liées aux travaux d'aménagement du Bourg de Lastours

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une régularisation des écritures liées aux travaux d'aménagement du Bourg de Lastours est nécessaire. En effet, les travaux sur une voie départementale doivent être imputés sur un compte 4581 "travaux pour compte de tiers". Dans la même logique les subventions qui financent ces travaux doivent être encaissées sur un compte 4582.

Hors, les mandats et les titres concernant la Route des Chevaliers ont été respectivement passés sur des comptes 23 et 13.

La première partie de la DM consiste donc à rétablir les choses conformément à la réglementation et à la M57, en ouvrant des crédits en dépenses et en recettes au chapitre 041.

Des crédits spécifiques sont ouverts au compte 45811 en réel pour passer le dernier mandat payé sur 2025.

Cette première partie est une obligation comptable.

Dans la mesure où les travaux sont terminés, il y a lieu de solder le compte 458.

Cependant, il y a davantage de dépenses que de recettes, afin de solutionner cette problématique la solution est de faire un mandat au compte 204132 pour la différence, d'où la seconde partie de la DM.

Cette seconde partie est également une obligation comptable.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
45811 -Ch 041	Régl mandats 2023 et 2024	256 684,00 €	2315 Ch 041	Régl mandats 2023 et 2024	256 684,00 €
45811	Régl mandat 2025	2 937,00 €	45821 Ch 041		
2315	Diminution 2315 pour annulation mandat 2025	-2 937,00 €			
1323 Ch 041	Régl Sub CD	37 507,00 €	45821 Ch 041	Régularisation des subventions encaissées à tort sur des 13xx	92 874,00 €
1341 Ch 041	Régl sub DETR 2023	44 090,00 €			
13461 Ch 041	Régl sub DETR 2024	11 277,00 €			
204132 Ch 041	Solde du 458	93 400,00 €	45821 Ch 041	Solde du 458	93 400,00 €
198 Ch 040	Neutralisation du 204132	93 400,00 €	2804132 Ch 040	Neutralisation du 204132	93 400,00 €
TOTAL		536 358,00 €	TOTAL		536 358,00 €

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
6811 Ch 042	Neutralisation du 204132	93 400,00 €	77681	Neutralisation du 204132	93 400,00 €
TOTAL		93 400,00 €	TOTAL		93 400,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil autorise la décision modificative n°1 du budget.

Délibération - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées par la Commune

Monsieur le Maire rapporte également que les comptes 204xxx s'amortissent obligatoirement ou se neutralisent. L'amortissement se traduit par une charge en fonctionnement et une recette en investissement.

La neutralisation permet de passer également des écritures en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement permettant ainsi de neutraliser la charge de d'un amortissement classique.

(Cette 3ème partie est la seule où le conseil municipal a le choix entre amortissement et neutralisation, en sachant que l'amortissement classique génère une charge sur la section de fonctionnement)

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré : de neutraliser sur l'année 2025 les amortissements des subventions d'équipement versées dans le cadre de l'aménagement du bourg de Lastours, pour un montant de 93 400 €, et que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

Délibération – Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe pour avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle que comme évoqué lors du dernier conseil, Serge ADAM peut bénéficier d'un avancement de grade. Pour cela un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe pour avancement de grade doit être créé auprès du centre de gestion avec parution obligatoire pendant 1 mois.

Mr ADAM pourra être nommé adjoint technique principal de 2ème classe après avis du CST sur le taux de promotion pour les avancements de grade et après délibération. Le prochain CST a lieu le 22 janvier. Monsieur Serge ADAM pourra être nommé par arrêté au 1er mars 2026.

Le conseil municipal décide de créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe pour avancement de grade.

Délibération – Clôture Régies Quêtes et Dons – Salle des fêtes

Après échange avec le SCG de Saint Yrieix La Perche, et comme évoqué au dernier conseil municipal du 29 octobre 2025, Monsieur le Maire propose que les régies quêtes, dons et location salle des fêtes soient clôturées au 31/12/2025.

Le conseil municipal, après délibération décide de clôturer ces régies

Délibération – Ouverture régie multiservices

Monsieur Le Maire propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 soit ouverte une régie multi services de recettes pour les quêtes, dons et caution de la salle des fêtes.

Le comptable public a émis un avis conforme à l'ouverture de cette régie en date du 1^{er} décembre 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise l'ouverture d'une régie multi services

Délibération – Nomination régisseurs titulaire et suppléants

Suite à l'ouverture de la régie multiservices en date du 01/01/2026, le régisseurs titulaire et suppléants doivent être nommés.

Il a été proposé au comptable public Mme DEBORD Séverine régisseur titulaire, Mme PERAIN Cécile et Mr VILLARS Michel, régisseurs suppléants.

Le comptable public a émis un avis conforme à ces nominations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte ces nominations

Informations diverses

*Concernant le taux de promotion pour avancement de grade Monsieur le Maire propose un taux à 100 %. Ce taux sera proposé au CST pour avis (date du prochain CST le 22/01/2026).

* Monsieur le Maire informe que le nettoyeur haute pression doit être changé. Il présente une panne avec un devis (établissement ROCHE Saint-Yrieix-La-Perche) pour réparation de 536 € TTC. Il est proposé 2 devis pour en acheter un nouveau : 1^{er} devis de 732 € TTC en promotion (Etablissement Roche Saint-Yrieix-La-Perche) ; le 2^{ème} devis par l'entreprise MOS de 726 € TTC. Le conseil choisit le devis de l'établissement Roche Saint-Yrieix-La-Perche si la promotion est maintenue.

*Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré un commercial de produit d'entretien. Un devis pour démaillonnage des toitures a été fait pour un montant de 658 € HT. Le conseil choisit de ne pas donner suite à ce devis. Des produits moins chers et efficaces sont disponibles dans les magasins spécialisés.

***Noël des Enfants :**

Monsieur le Maire rappelle que le Noël des enfants a lieu dimanche 20 décembre et rappelle le déroulé de l'après-midi. De plus, le marché de Noël se tiendra le même jour à partir de 9h00.

***Vœux et repas des aînés :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les vœux auront lieu le samedi 17 janvier 2026 à partir de 17h00 et le repas des aînés le dimanche 18 janvier 2026 à partir de 12h00.

Sont invités gratuitement au repas les élus, les agents communaux, les présidents d'associations de la commune.

Chaque élu devra distribuer les invitations aux vœux dans son secteur.

Monsieur le Maire souhaite que les colis pour les personnes de plus de 65 ans ne venant pas au repas soient distribués avant le 25 décembre 2025. Les dates sont définies entre les conseillers et le Maire

Questions diverses :

Cécile PERAIN demande si un panneau concernant le parking de Rilhac va être installé,

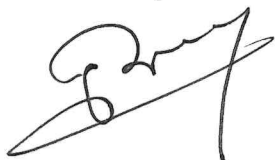
Monsieur le Maire répond que c'est prévu. Il informe également que le marquage au sol de la traversée du bourg de Rilhac va être refait et que la haie au niveau du parking est plantée.

Cécile PERAIN signale que le radar pédagogique, Route des Chevaliers, ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire propose de faire une remise de Médaille lors de la cérémonie des vœux pour remercier des administrés pour leur engagement au sein de la commune de Rilhac-Lastours : il propose Jacques FISSOT, ancien Maire et conseiller municipal pendant de nombreuses années, Alexis DEBORD ancien adjoint au Maire et conseiller municipal, Monsieur FONCHY Jean-Claude pour son implication dans la vie associative de la commune, le conseil propose également à l'unanimité Mr Joël LHOMME, ancien conseiller municipal et ancien Président d'association.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire
BARRY Jacques

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBARRY', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Michel VILLARS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. VILLARS', written over a horizontal line.

